

Les futurs horaires annoncent des suppressions de postes

Dévoilés par les syndicats, les futurs horaires du lycée, qui seront appliqués en 2019 en seconde et en 2020 en premières et terminales générales et technologiques, annoncent des suppressions de postes. S'il est difficile de prévoir précisément le nombre de postes supprimés, il est clair que l'offre scolaire est réduite et qu'il s'agit, portant sur 20 000 divisions pour chaque niveau, de milliers de postes. Les options sont particulièrement visées.

En seconde



"La réforme n'est pas faite pour des raisons économiques". Interrogé par le Café pédagogique sur les conséquences en terme de postes de la réforme du lycée, JM Blanquer avait évoqué une réforme pédagogique sans réduction de moyens. La publication des grilles horaires projetées pour le lycée (rentrée 2019 en seconde et 2020 à la fois en première et terminale) laisse pourtant voir des gains horaires significatifs entre les anciens et les futurs programmes.

En seconde générale et technologique, le futur horaire prévoit 26 heures de cours hebdomadaires alors qu'actuellement une classe de seconde nécessite 28h30. Le différentiel représente environ 2700 postes.

On remarque l'entrée d'un nouvel enseignement "sciences numériques", autrement dit de l'informatique, à hauteur d'une heure par semaine. Les SES entrent aussi dans le tronc commun avec 1h30 hebdomadaire. Mais la quasi totalité des élèves suivaient déjà l'enseignement d'exploration de SES avec le même horaire. Les SES pourraient reprendre des éléments de l'enseignement d'économie gestion (PFEG) qui disparaît totalement en seconde.

On s'interroge sur ce qui reste de l'accompagnement personnalisé (2 h actuellement). En effet il n'a plus d'horaire dédié sauf 54 h annuelles "d'éducation au choix de l'orientation" largement ouvertes aux interventions régionales. Mais l'accompagnement reste mentionné dans le texte officiel. Il est dit que " L'accompagnement personnalisé en classe de seconde est destiné à améliorer les compétences scolaires de l'élève dans la maîtrise écrite et orale de la langue française et en mathématiques. Une évaluation des compétences de chaque élève sur chacun de ces domaines est organisée en début de classe de seconde. L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal". Sur quels heures sera organisé cet accompagnement ? Mystère. D'autres enseignements ou accompagnements connaissent le même sort. Ainsi " Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves" sans qu'on sache comment. " Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau", idem.

Les élèves peuvent aussi suivre deux enseignements optionnels, soit des enseignements généraux, soit technologiques, sans aucune obligation. Du coup l'enseignement technologique n'est plus qu'optionnel alors qu'il entre aujourd'hui dans les enseignements d'exploration obligatoires.

Est-ce une influence du chef R Marcon, proche du ministre ? La seconde hotellerie restauration bénéficie d'un régime particulier.

En première

En première on passe à 28h alors que l'horaire actuel est plutôt de 30 heures. Là aussi on a un gain sensible de postes (entre 2 et 3 000 pour le seul enseignement public). Les trois filières du bac général disparaissent en première comme en terminale ce qui rend le calcul horaire plus difficile. Un enseignement scientifique est créé avec 2 heures hebdomadaires ce qui est nettement inférieur aux horaires de maths actuels. Certes il y a dans les spécialités un enseignement de maths (4h) et un autre de "numérique et sciences informatiques" (4 h aussi) mais cela compensera-t-il la réduction de l'enseignement obligatoire ?

Les élèves doivent choisir 3 enseignements de spécialité dans une liste de 11 enseignements où on trouve aussi "histoire-géo, géopolitique et sciences politiques" et "humanités, littérature, philosophie". Les SES sont un enseignement de spécialité avec 4 heures hebdomadaires, soit nettement moins que l'horaire de SES en série ES aujourd'hui. Le choix des élèves décide des spécialités de terminale. " A titre exceptionnel, le choix en classe de terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible après avis du conseil de classe en fin d'année".

" Les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire, après avis des instances consultatives concernées", ce qui veut dire qu'il n'y a pas de minimum comme cela avait été annoncé et que l'offre scolaire va fortement varier selon les lycées. On peut prévoir qu'elle sera plus riche dans les lycées de centre ville , là où les services rectoraux sont certains de pouvoir remplir les effectifs.

Où est passé le "grand oral" ?

Largement mis en avant pour faire passer la réforme, le "grand oral" ne dispose finalement d'aucun horaire. Il est précisé que " les élèves réalisent pendant le cycle terminal un travail de projet individuel ou collectif adossé à un ou aux deux enseignements de spécialité suivis, dans la perspective de l'épreuve orale terminale". Autrement dit la préparation à la recherche et à expression orale, qui existe dans les TPE, disparaît. La préparation orale va entrer en concurrence avec les enseignements disciplinaires des enseignements de spécialité.

L'accompagnement personnalisé voit son contenu redéfini. " L'accompagnement personnalisé est destiné à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements de spécialité". Tout cela est fort bien dit mais aucun horaire n'est attribué à cet enseignement. L'éducation à l'orientation bénéficie comme en seconde de 54 heures annuelles en ligne avec le conseil régional.

Chaque classe dispose d'une enveloppe horaire de 7 heures hebdomadaires (contre 12 en seconde) mais ce volume peut être modifié par les recteurs.

En terminale

En terminale le principal changement concerne les enseignements de spécialité ramenés à deux ce qui pose problème pour certaines préparations scientifiques. L'horaire est ramené à 27h30 alors qu'il est actuellement de plus de 30 heures. L'horaire de philosophie est augmenté par rapport à l'horaire de S actuel mais inférieur à celui de L.

En série technologique on assiste à des regroupements disciplinaires , par exemple management et gestion en stmg, ce qui interroge sur une déprofessionnalisation éventuelle dans les programmes.

Globalement la publication de ces textes donne des signes inquiétants. D'abord par la suppression prévisible de 5 000 à 7 000 postes pour le seul enseignement public. Ensuite, la suppression des TPE, un enseignement qui préparait à l'enseignement supérieur, est dramatique. Les TPE sont remplacés par rien puisque le "grand oral" aura à faire sa place en concurrence avec les disciplines. Les options sont menacées au bénéfice de la création d'un enseignement informatique. Enfin on assiste une nouvelle fois à un grand écart entre les annonces ministérielles et la réalité des textes. Il serait bon que le ministère, qui a du faire ses calculs au poste près, les publie.

François Jarraud

[Grille de 2de](#)

[Grille de 1ère et terminale générales](#)

[Grille de 1ère et terminale technologique](#)

[Blanquer le 14 février](#)